

Collège Sciences de la santé

Scolarité D.U. Santé

Case 148

146, rue Léo Saignat

CS 61292

33076 BORDEAUX Cedex

**DIPLOME UNIVERSITAIRE
MEDIATION EN SANTE ET PAIR-AIDANCE**

UFR de rattachement : UFR des Sciences Médicales.

1/ Objectifs de la formation :

Ce diplôme universitaire s'adresse à des personnes salariées en qualité de médiateurs en santé pairs ou à des demandeurs d'emploi disposant d'un statut de stagiaire de la formation professionnelle leur permettant d'assurer cette fonction pendant toute la durée de la formation.

Cette formation poursuit plusieurs objectifs :

- Apprendre à se réapproprier son expérience et la mettre au service des autres.
- Développer ses compétences relationnelles et communicationnelles, notamment en matière d'écoute active, d'empathie et de bienveillance.
- Favoriser l'acquisition d'une posture professionnelle et éthique fondée sur la non-discrimination, le respect de l'autre et la promotion de son autonomie.
- Réfléchir à son propre parcours de santé afin de l'utiliser comme ressource dans son accompagnement des autres.
- Acquérir les compétences nécessaires à l'accompagnement des personnes dans leur parcours de santé, particulièrement en ce qui concerne les soins, l'orientation, le soutien et la coordination.
- Appréhender les dynamiques interinstitutionnelles, partenariales et de réseaux.

2/ Responsables :

Responsable principal

Professeur François ALLA
ISPED – CHU BORDEAUX
146, rue Léo Saignat
33076 BORDEAUX CEDEX
05 57 57 13 93

Coresponsables :

Docteur Stéphanie VANDENTORREN
ISPED – CHU BORDEAUX
146, rue Léo Saignat
33076 BORDEAUX CEDEX
06 75 37 81 38

Murièle CONORT
Partenaire opérationnel
Coordinatrice du Pôle Médiation en Santé
Association : La CASE
36-38 rue Saint-James
33 000 BORDEAUX
05 56 92 51 89

Contact : formation@lacase.eu

3/ Organisation générale de la formation :

3-1 Capacité d'accueil :

Minimum 10 et maximum 15.

3-2 Durée de la formation :

La formation **dure 1 an : de septembre à juin**

Le diplôme est ouvert tous les ans.

3-3 Enseignement théorique :

L'enseignement se fait en présentiel (**140 heures** de cours). Le programme est composé de 3 modules :

- Module 1 : Principes et pratiques de la médiation en santé par les pairs
- Module 2: Personnes en situation de vulnérabilité et parcours de santé
- Module 3 : Actions collectives de promotion de la santé et partenariat

Les cours magistraux ont lieu à l'université de Bordeaux sur le site de Carreire.

3-4 Stage :

Le stage est obligatoire si la personne n'est pas en poste salarié de Médiation en Santé Pair.

Le stage s'effectue au CHU et dans des associations ou structures employant des médiateurs en santé pair.

4/ Conditions d'inscription :

Titres requis ou niveau :

Baccalauréat ou diplôme équivalent

Être en poste salarié de médiateur en santé pair ou avoir trouvé un stage de médiateur en santé pair.

Cas particuliers :

Une demande de dérogation au baccalauréat peut être adressée à la commission pédagogique, au regard du vécu personnel du candidat.

Il conviendra de joindre au dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation, le diplôme requis pour accéder à la formation ou la demande de dérogation.

Les candidats répondant aux critères d'admission seront reçus préalablement en entretien individuel par la commission pédagogique avant la décision définitive.

Pour les personnes en poste salarié ou ayant trouvé un stage, l'accord de l'employeur pour suivre la formation sera demandé,

5/ Coût de la formation :

Ouvert uniquement à la formation continue : **2 500€/an**

Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

6/ Contrôle des connaissances et conditions de validation :

6-1 Nature des épreuves :

La présence en cours est obligatoire (*Tolérance de 10% d'absences justifiées, soit 14h de cours*).
Il est organisé 2 sessions d'examen (1 session d'examen et 1 session de rattrapage en cas d'échec).

L'examen se déroule en présentiel sous forme d'un entretien (soutenance de portfolio).

6-2 Validation :

Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir la moyenne générale.

6-3 Dispositions prévues en cas d'échec :

Le redoublement est autorisé sur avis favorable de la commission pédagogique

7/ Délivrance du diplôme :

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :

- Par voie postale après une demande écrite
- En main propre sur présentation d'une pièce d'identité

Création : Conseil UFR Sciences Médicales du 05/02/2024
Conseil du Collège Sciences de la santé du 13/02/2024
(Version 1)

Modification (intitulé) : Conseil UFR Sciences Médicales du 18/03/2024
Conseil du Collège Sciences de la santé du 29/05/2024
(Version 2)

Modification: Conseil UFR Sciences Médicales du 15/04/2024
Conseil du Collège Sciences de la santé du 29/05/2024
(Version 3)